

DELIBERATION N° 81/154 : ECOLE MATERNELLE J. PREVERT/TRAVAUX DE REFECTION  
1ère TRANCHE/ SIGNATURE DU MARCHÉ N° 4

Monsieur RAVERDEL, Adjoint au Maire, rappelle à l'Assemblée que lors de l'ouverture des plis d'appel d'offres relatif à l'agrandissement de l'Ecole Maternelle rue de Secours, en date du 14 Septembre 1981, il s'est avéré qu'aucune offre n'avait été remise pour le lot N° 4, couverture :

La Commission a donc décidé de procéder à la passation d'un marché après appel à la concurrence.

Les entreprises suivantes ont été consultées par lettre en date du 15 Septembre 1981 :

- S.A. CHEVILLARD - 21 ter rue Ste Colette à VANDOEUVRE
- SARL DEL GRANDE - 14, rue du Maquis de Ranzay - ST MAX
- SARL DUDICK - 81, rue Jeanne d'Arc à NANCY
- FLUITEC - 94, grande rue à NANCY
- S.A. STERCHLER - 61, rue des Jardiniers à NANCY
- COANUS - IGNEY - 88150 THAON LES VOSGES

Seules les entreprises suivantes ont fait parvenir une offre :

- Entreprise COANUS : 61 819 F 51 T.T.C.
- SARL DUDIK : 102 600 F 70 T.T.C.
- FLUITEC : 88 200 F 00 T.T.C.

Après examen de la Commission d'ouverture des plis, il s'avère que l'offre de l'entreprise COANUS est la plus avantageuse pour la réalisation du lot n° 4 Couverture première tranche.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré :

- autorise Monsieur le Maire à signer avec l'entreprise COANUS de THAON-LES-VOSGES un marché négocié ayant pour objet le lot N° 4 couverture, de l'agrandissement de l'Ecole maternelle J. Prévert, pour un montant T.T.C. de 61 819 F 51.
- rappelle qu'au même titre que les grosses réparations, cette somme sera inscrite au budget supplémentaire 1981.